

LA Lettre

DES DÉPUTÉ-E-S COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

2002
XII^E
LÉGISLATURE
2007

SOMMAIRE

Emploi	2
Protection sociale	4
Politique industrielle	6
Budget	7
Services publics	8
Éducation nationale	10
Logement social	11
Société	12
Justice	13
Environnement	14
International	15
Institutions et Défense	16

Pour une France de progrès et de justice sociale



L'UMP, à l'écoute des *desiderata* du MEDEF, s'est livrée depuis 2002 à un remodelage en profondeur de la société française. Sourds au mécontentement populaire – des manifestations pour la défense des retraites en 2003 au camouflet électoral des régionales 2004 ; du référendum du 29 mai 2005 à la révolte des banlieues et à la mobilisation anti-CPE – le gouvernement et sa majorité ont suivi sans relâche le canevas de l'Europe libérale, celle de la mise en concurrence des salariés, des peuples et des territoires, de la déréglementation et des délocalisations, des privatisations et du creusement des inégalités sociales. Au terme de cette législature, la France est défigurée par l'injustice. D'un côté, le nombre des "super-riches" disposant d'un patrimoine de plus de 20 millions d'euros a augmenté de 24 % depuis 2000 pour former un cercle de 2.000 foyers en 2005 ; de l'autre, 7,5 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de la pauvreté avec moins de 750 euros par mois. Le chômage demeure massif tandis que la précarité croît et les inégalités entre les hommes et les femmes se creusent. Ainsi, les formes dégradées d'emploi – intérim, CDD, contrats d'apprentissage, stages... – représentent désormais 13,6 % de l'emploi, soit une proportion plus élevée qu'en 2003-2004. Les salariés sont plus que jamais spoliés des richesses qu'ils créent : les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 193 % en dix ans quand le SMIC net mensuel ne progressait que de 2 %. Aujourd'hui, les jeunes vivent plus mal que les générations précédentes. Pour parvenir à ce sinistre bilan, la majorité a fait feu de tout bois. Remises en cause du code du travail, assouplissement des procédu-

res de licenciements collectifs, création d'un contrat d'embauche "jetable", le CNE, renforcement des petits boulots, pressions sur les chômeurs, réduction des dépenses publiques utiles à nos concitoyens mais cadeaux fiscaux aux contribuables fortunés et au patronat (6 milliards d'euros d'allègements pour le seul budget 2007), casse des services publics, transferts de charges et asphyxie des collectivités territoriales, affaiblissement de la sécurité sociale au bénéfice des grandes sociétés d'assurance, priorité donnée à la spéculation immobilière au détriment de l'habitat social... La liste est longue des mauvais coups portés ! Face à cette offensive ultra-libérale, les député-e-s communistes et républicains n'ont eu de cesse d'être les porte-parole résolus des luttes et des résistances, tout en défendant des propositions alternatives. La France est un pays riche doté d'une économie puissante. L'argent doit être utilisé autrement, à créer des emplois durables et de qualité, à développer les capacités humaines et productives, à assurer l'épanouissement de tous et de chacun. Pour cela, il faut encourager les investissements socialement utiles par une politique du crédit sélective, par une fiscalité incitative qui pénalise la spéculation et dégage les moyens d'une relance de l'action publique. La démocratisation de nos institutions est indispensable. Il faut notamment doter les salariés, leurs représentants, les élus locaux de droit d'intervention et d'information dans la marche des entreprises. Aujourd'hui comme demain, les député-e-s communistes et républicains, combattifs et disponibles, sont et seront résolument engagés aux côtés de tous ceux et toutes celles qui se battent pour bâtir une société de justice, de progrès et de paix.



NOS PROPOSITIONS ► Pour une démocratie sociale

Des lois Larcher aux CNE-CPE, le gouvernement, depuis 2002, n'a cessé de réduire en miettes les droits des salariés. À l'opposé de cette démarche de casse généralisée, les député-e-s communistes et républicains ont défendu des propositions pour construire une vraie démocratie sociale permettant l'intervention des salariés dans la marche de l'entreprise.

- Création d'un droit de saisine du juge, par les salariés ou leurs organisations syndicales afin de suspendre les licenciements collectifs et de contrôler les motifs économiques en amont de la rupture des contrats de travail.
- Introduction du principe majoritaire pour la validation des accords d'entreprise, de branche ou interprofessionnels afin qu'ils soient ratifiés par des organisations syndicales rassemblant au moins la moitié des suffrages aux élections professionnelles.
- Responsabilisation des entreprises donneuses d'ordres lorsque leurs décisions provoquent des restructurations et des licenciements dans les sociétés sous-traitantes.
- Donner aux représentants des salariés d'une entreprise sous-traitante mise en faillite par l'action ou l'inaction de la maison mère les moyens d'obtenir l'extension de la procédure collective et donc la responsabilisation de l'entreprise dominante.
- Rendre obligatoire la présence de représentants élus des salariés dans les conseils d'administration et accorder des droits de veto au comité d'entreprise sur les opérations de l'entreprise ou des groupes telles que les fusions, acquisitions, OPA-OPE, cessions...

Le code du travail dans le collimateur

Durant toute la durée de la législature, les tirs croisés contre le monde du travail ne se sont jamais relâchés avec la complicité des institutions financières internationales. Outre la "nécessité" d'inverser le processus de réduction du temps de travail, c'est tout un arsenal qui était détaillé : stopper les hausses programmées du SMIC, faciliter les licenciements, alléger les charges des entreprises tout en comprimant les dépenses publiques, ne pas remplacer les fonctionnaires partant à la retraite, etc. De l'eau au moulin du MEDEF et du gouvernement réunis dans une ambition commune, même si les langages employés diffèrent parfois dans la forme.

Il aura fallu près de trois mois avant que le gouvernement ne se résigne, début 2006, à mettre sous le coude son projet de contrat première embauche (CPE). Après des dizaines de manifestations, Matignon renonçait à sa tentative de passer en force et opérait un retrait dans la plus extrême confusion.

La démultiplication des contrats de travail

Cette défaite ne signifie pas que le couple UMP-MEDEF renonce à sa politique sur le fond. En témoignent notamment le maintien du contrat nouvelles embauches (CNE), la fin de l'obligation de scolarité jusqu'à seize ans ou le travail de nuit pour les apprentis. Autant d'illustrations de la segmentation de l'emploi : un contrat pour les jeunes, un pour les Rmistes, pour les seniors, pour les chômeurs de longue durée, etc. Une multiplication des sous-statuts au but évident : en finir avec une législation sociale faisant du CDI la norme.

Le tour de passe-passe du RMA et du CNE-CPE

Le "détricotage" systématique du code du travail a été l'une des ambitions essentielles du quinquennat chiraquien. D'abord avec le contrat insertion-

revenu minimum d'activité (RMA), créé par RAFFARIN. Institutionnalisant un contrat de travail spécifique aux Rmistes avec les obligations mais sans les droits, et en ouvrant le versement du RMI à l'employeur, le RMA fait "du MEDEF un assisté en puissance, et cela au moyen de la solidarité nationale, c'est-à-dire de l'argent des contribuables". Ce qui faisait dire au porte-parole du groupe communiste et républicain : "après avoir été pauvres sans travail, les allocataires du RMI deviendront des travailleurs pauvres". Ensuite avec le CNE et le CPE, mesure phare d'assouplissement du code du travail. Le contrat nouvelles embauches, avec sa période d'essai de deux ans et l'absence de justification du licenciement économique, est la première réponse explicite à la revendication du patronat de "licencier sans contraintes". En pratique, il permet à l'employeur de se séparer de son salarié à moindres frais, s'affranchissant de toutes les procédures préalables à la rupture du contrat de travail. Sans améliorer la situation de



2002 ÉCO 20 septembre : Alcatel annonce la suppression de 23.000 emplois. **POL** 15 octobre : l'Assemblée adopte le projet de loi Fillon qui assouplit les 35 heures. **INT** 27 octobre : LULA, candidat du parti des travailleurs, gagne les élections présidentielles et devient le premier président de gauche au Brésil. **2003 POL** 15 janvier : accord de Marcoussis entre le président Laurent GBAGBO et les mouvements rebelles ivoiriens. **FRA** 24 janvier : mort d'Henri KRASUCKI, secrétaire général de la CGT de 1982 à 1992. **ÉCO** 17 février : mise en liquidation d'Air Lib, 3.200 salariés se retrouvent au chômage. **ÉCO** 11 mars : projet de Robien de mettre en bourse 35 % du capital d'Air France. **INT** 20 mars : début de l'invasion de l'Irak par une coalition occidentale. La France et l'Allemagne s'opposent à cette guerre.

l'emploi, mais favorisant la précarité, il marque une régression grave en matière de droit du travail. C'est la légalisation du "salariat-kleenex" ! Avec ce type de contrat, comment obtenir un prêt, un logement ou tout simplement formuler des projets d'avenir en étant menacé quotidiennement d'une rupture de contrat imprévisible et injustifiée ? Le gouvernement a tenté de

récidiver avec le CPE pour les jeunes de moins de 26 ans. Mais grâce à la mobilisation de la jeunesse et des syndicats, DE VILLEPIN a dû capituler et se résoudre à le retirer dans des conditions rocambolesques. Le groupe communiste et républicain n'a cessé de s'opposer à ces dérives avec trois propositions de loi détaillées ci-contre.

Salaires et temps de travail mis à mal

A en croire certains, notre pays serait celui où l'on travaille le moins et où le coût du travail est le plus lourd ! La comparaison des durées effectives de travail pour l'ensemble des salariés situe en fait la France dans l'exacte moyenne européenne : 38 heures pour notre pays contre 37,4 au Royaume-Uni, 36,5 en Suède et 35,9 en Allemagne. Le coût horaire du travail est plus faible en France (25,1 euros) qu'en Allemagne (26,5), en Suède (27,4) et au Royaume-Uni (37,4). La productivité horaire du travail y est largement supérieure, la France se situant à cet égard devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais aussi les USA. Exploitant l'argument fallacieux de la soi-disant faible durée de travail en France, les deux lois Fillon ont fixé le cadre de l'offensive contre la RTT, réduisant les taux de majoration des salaires applicables aux heures supplémentaires (le plancher tombant à 10 %) et portant leur contingent par salarié et par an de 130 à 180 heures. L'objectif est clair : vider les 35 heures de leur substance sans formellement remettre en cause la durée légale du travail.

Le leurre du travailler plus pour gagner plus

Nicolas SARKOZY vante, lui, la notion de "temps choisi". Comme si, dans un contexte de croissance atone et de chômage élevé, le salarié décidait lui-même de la durée de sa présence dans l'entreprise ! Une supercherie selon laquelle les Français devraient travailler plus pour défendre leur pouvoir d'achat.

30 % des femmes gagnent aujourd'hui en moyenne 20 % de moins que les hommes dans le privé (11 % dans le public) et 30 % se trouvent en situation de sous-emploi (contre 5,5 % pour la population masculine). Des inégalités inacceptables dénoncées par les député-e-s du groupe.

C'est oublier que la mise en place de la loi sur les 35 heures s'est, en effet, accompagnée de gains de productivité horaire avoisinant les 4 à 5 % et que le patronat bénéficie de 20 milliards d'euros d'allègements de cotisations sociales. Si les employeurs gonflent les profits, les salariés, eux, sont mis au pain sec (la moitié d'entre eux perçoit moins de 1450 euros par mois). Les entreprises du CAC 40 ont enregistré environ 94 milliards d'euros de profits en 2006, dont 45 % seront reversés aux seuls actionnaires. Les PDG auront perçu chacun en moyenne 4,8 millions d'euros en 2005. En vingt ans, les dividendes distribués aux actionnaires ont été multipliés par 9 alors que le taux horaire du SMIC était à peine doublé. Cette captation par la finance des richesses créées s'est accompagnée d'une politique qui entretient un chômage massif et une précarité croissante. La liquidation des emplois jeunes, l'assouplissement de la législation sur les licenciements économiques, la réforme du "compte épargne temps", la réduction du paiement des astreintes : toutes ces mesures sont incompatibles avec une relance de l'emploi.

La raffarnade du Lundi de Pentecôte

En utilisant le drame de la canicule pour supprimer un jour férié, le gouvernement Raffarin a atteint les limites de l'indécence. Reste qu'à l'arrivée, le "plan national vieillissement" repose sur les seuls salariés, comme si la solidarité n'était pas l'affaire de tous. Là encore, l'obligation faite aux fonctionnaires de travailler le lundi de Pentecôte et aux salariés du privé d'accepter la suppression d'une journée de RTT permet de revenir sur la durée légale hebdomadaire du travail. Ce qui fit dire au groupe communiste et républicain : "cela semble être une journée déguisée pour le patronat plutôt que pour les personnes âgées ou handicapées !" Tout est dans l'art d'emballer la marchandise.

► Lutter contre la précarité dans l'emploi

C'est avec un ensemble de mesures innovantes et concrètes que les député-e-s communistes et républicains ont lutté contre la précarité généralisée dans le monde du travail. Focus sur les propositions du groupe.

- **Proposition de loi (n° 1191)** contre la précarité dans l'emploi déposée en mars 2004. Il s'agit ni plus ni moins de bâtir un système de sécurité d'emploi et de formation. La loi fixera pour les entreprises un plafond de recours aux CDD et à l'intérim équivalent à 5 % des effectifs. Le dispositif permettra de requalifier en CDI tous les contrats précaires reconnus comme non justifiés. Il sera prévu un statut de transition pour la conversion des emplois précaires en emplois stables. Un établissement public à caractère administratif prendra en charge les périodes de transition leur ouvrant droit à une stabilité d'emploi, de formation et de ressources. Le financement est assuré par un fonds mutualisé.

- Remplacement des départs à la retraite : la proposition de loi (n° 2914) préconise la négociation de plans de gestion prévisionnelle des départs à la retraite contre embauche et des mesures tendant à favoriser l'emploi des jeunes. Cette mesure s'inscrit dans un contexte "historique", celui des départs massifs à la retraite des générations nées après 1945. Jusqu'en 2015, 600.000 départs à la retraite seront enregistrés par an. Chaque entreprise, comme le prévoit le texte, ouvrira des négociations sur les conditions de remplacement des départs à la retraite via un plan de gestion prévisionnelle qui recensera les départs et présentera les moyens mis en œuvre pour embaucher sous CDI des salariés aux postes vacants. Un volet de sanctions s'appliquera aux entreprises récalcitrantes.

- Enfin, les député-e-s ont déposé une proposition de loi (n° 2901) pour lutter contre les recours abusifs aux stages en mettant en œuvre un encadrement légal du statut du stagiaire qui ouvre la voie à la requalification en contrat de travail des conventions de stage fictives.

ÉCO 7 avril : le groupe GIAT Industries, spécialiste de l'armement, annonce qu'il va supprimer 3750 emplois. **EUR** 16 avril : à Athènes, les Quinze signent le traité d'adhésion de dix nouveaux pays. **FRA** 13 mai : près de 2 millions de personnes manifestent pour la défense des retraites. **FRA** 15 mai : le ministre François FILLON finit par convaincre la CFDT et la CGC de rallier son projet de réforme. Nouvelles manifestations en France. **FRA** 18 août : la canicule provoque une surmortalité de 14.900 personnes en France. **POL** 21 août : la loi portant réforme des retraites est promulguée. **FRA** 26 septembre : le débat sur la fin de vie est relancé par la mort de Vincent HUMBERT. **POL** 26 novembre : l'Assemblée Nationale vote l'élargissement de l'Union à 25 ; la loi Sarkozy relative à la maîtrise de l'immigration et au séjour



Protection sociale : un héritage dilapidé

Solder l'héritage de la Libération, cette devise du baron SEILLIÈRE et du MEDEF a servi de boussole aux deux premiers ministres successifs de Jacques CHIRAC. Le discours sur la "fracture sociale" n'aura vécu que l'espace d'une campagne. Les tandems Seillière-Raffarin, puis Parisot-Villepin ont multiplié les attaques contre les acquis sociaux. De l'aide médicale aux plus démunis jusqu'au démantèlement des retraites, en passant par la suppression des emplois-jeunes, aucun domaine n'a échappé à ce bond en arrière organisé, tandis que se multipliaient les mesures, notamment fiscales, en faveur de la fortune.

La période de départs massifs à la retraite des générations nées après 1945, celles dites du "baby boom", est désormais ouverte. Déjà, entre 2001 et 2005, 500.000 postes ont été libérés chaque année suite à une fin de carrière. Cette évolution démographique devrait être mise à profit pour une relance de l'emploi. Mais droite et MEDEF préfèrent la mettre à profit pour "dégraisser" les effectifs, ce qui fragilise les comptes de la sécurité sociale.

Place à l'insécurité sociale

Plus de 70 % des embauches sont désormais effectuées en contrat à durée déterminé : la précarité s'ajoute à la précarité. Du côté des demandeurs d'emploi, le droit à l'indemnisation du chômage ne cesse d'être revu à la baisse. Les retraités voient leur pouvoir d'achat diminuer constamment : moins 10 % en une dizaine d'années. L'état chiracien s'est livré à une offensive contre le droit à la retraite, pleine et entière à 60 ans, et contre le principe même du système par répartition hérité de la Libération.

La réforme des retraites, adoptée en 2003 après le rejet systématique d'amendements du groupe communiste et républicain, a clairement illustré cette stratégie de remodelage de la société française au service des exigences du capital financier : prolongement de la durée de l'activité professionnelle ; augmentation des cotisations des seuls salariés ; diminution des retraites versées et introduction de la capitalisation (dans le droit fil de la décision de Bruxelles libéralisant dans toute l'Europe les fonds de pension privés)... Tout cela pour le plus grand bénéfice des sociétés financières et compagnies d'assurances.

La santé en ligne de mire

Les attaques récurrentes qui ont touché l'assurance maladie n'ont eu qu'un seul but : casser la solidarité de tous en matière de santé afin de transférer les masses financières de la sécurité sociale vers les compagnies d'assurances qui guettent depuis longtemps cette manne considérable (la sécurité sociale gère en effet

90 %
Le financement de la réforme des retraites Raffarin-Fillon repose à 90 % sur les seuls salariés. En effet, la part des cotisations patronales dans la masse salariale n'a cessé de diminuer, les allègements passant d'un milliard d'euros en 1993 à 25,6 milliards d'euros en 2007. A contrario, le pouvoir d'achat des retraités a baissé de 10 % en moyenne.

NOS PROPOSITIONS

► Garantir le droit à la retraite

En juin 2003, pendant près de 157 heures de débats, le groupe des député-e-s communistes et républicains a mené une farouche bataille contre le projet de réforme des retraites co-présenté par les ministres François FILLON (affaires sociales) et Jean-Paul DELEVOYE (fonction publique). Les parlementaires ont dénoncé la remise en cause du système de retraite par répartition et du principe de solidarité. Avec leurs propositions alternatives, ils réfutent l'argument de la fatalité démographique qui conduirait à l'allongement de la durée de cotisation et à un alignement du public sur les 40 annuités du privé. Les députés du groupe proposent :

- la mise en place d'une politique de création d'emploi et de hausse des salaires pour accroître le nombre de cotisants et augmenter les ressources du régime ;
- le retour à 37 ans et demi de cotisations pour tous ;
- l'ouverture du droit à la retraite à taux plein pour tous les salariés ayant cotisé 40 annuités avant l'âge de 60 ans ;
- le maintien des dispositifs de pré-retraite ;
- la prise en compte dans les années de cotisation des périodes d'apprentissage, d'études supérieures, de formation et des primes pour les fonctionnaires ;
- le calcul des pensions de retraite sur les dix meilleures années.

Ce plan serait financé par une réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales et par une extension des prélèvements sociaux aux revenus boursiers des entreprises et du secteur bancaire.

des étrangers en France est promulguée. **2004 FRA** 1^{er} janvier : quelque 850.000 chômeurs voient leurs droits "recalculés". **FRA** 10 février : le projet de loi sur les signes religieux dans les établissements scolaires est adopté en première lecture à l'Assemblée. **FRA** 9 mars : pour dénoncer la promesse insuffisante du gouvernement d'accorder 3 milliards d'euros sur 3 ans à la recherche, 2.000 chercheurs démissionnent de leurs fonctions administratives. **INT** 11 mars : dix bombes explosent à Madrid, provoquant la mort de 191 personnes. Le gouvernement Aznar, qui a soutenu GW BUSH en Irak, perd les élections législatives trois jours plus tard. ZAPATERO lui succède et devient le président du gouvernement espagnol. **POL** 28 mars : nette victoire des formations de gauche aux régionales et cantonales. Simple jeu de chaises

un budget de 380 milliards d'euros, autant de ressources qui aiguissent l'appétit du privé). Les lois annuelles de financement de la sécurité sociale sont à cet égard révélatrices. Généralement muettes sur les questions cruciales de la santé au travail ou de la santé scolaire, elles sont l'occasion de mesures conjoncturelles qui sont autant de nouveaux tours de vis pour les assurés : déremboursement de médicaments (plusieurs centaines d'entre eux totalement ou partiellement déremboursés depuis 2003, mais qui continuent d'être prescrits et pour lesquels les prix ont augmenté en moyenne de 85 %), austérité budgétaire pour les hôpitaux

(depuis le plan Hôpital 2007 et la mise en place de la tarification à l'activité, c'est un déficit de plus de 1 milliard d'euros auquel les hôpitaux sont confrontés), fermeture de nombreux lits et services de proximité, gel de crédits d'État pour la modernisation des maisons de retraite... La canicule meurtrière de 2003 a montré l'incapacité du gouvernement à répondre au défi du vieillissement de la population. En témoigne son désengagement du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui renvoie la charge sur les collectivités territoriales et les familles, contraintes d'assurer la prise en charge des personnes âgées.

Santé : les assurés sociaux payent la note

Après la défaite cuisante des Régionales 2004, la droite a dû renoncer à imposer la réforme de l'assurance maladie par ordonnances. "Mais demeure la détermination à ouvrir le «marché» de la santé au secteur de l'assurance privée comme on a ouvert le «marché» de la retraite aux fonds de pension", dénonçait le groupe communiste et républicain, en présentant ses propositions relatives à la sécurité sociale, élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Professionnels et assurés en posture d'accusés

Les contenus de la réforme gouvernementale pourraient se résumer ainsi : pas question de mettre à contribution le patronat ; pas question de renoncer à la maîtrise strictement comptable de la santé ; pas question de démocratiser la gestion de l'assurance maladie ; pas question d'investir dans le développement de l'hôpital public, incité à s'inspirer de la gestion privée et contraint dans ses moyens de fonctionnement, ses recrutements et investissements. Sous prétexte de lutte contre les "abus", a été ré-introduite la notion de "médecin référent", rebaptisé "médecin traitant". Une batterie de contrôles place professionnels et assurés dans le collimateur. Enfin, ont été instaurés de véritables "gendarmes financiers" chargés de tirer la sonnette en cas de dépenses "anormales", préparant le terrain à de nouveaux déremboursements de l'assurance maladie... Le financement prévu éclaire la logique de cette réforme : sur 15 milliards d'économies, un seullement proviendra des entreprises, le reste étant à la charge des assurés sociaux. Création d'un

15 %
C'est le pourcentage de Français qui renoncent à des soins faute de moyens financiers. Près d'un chômeur sur trois y est contraint pour les mêmes raisons (25 % chez les étudiants). 15 %, c'est aussi le taux des professionnels de santé qui n'acceptent pas les bénéficiaires de la CMU.

forfait de un euro par consultation ; nouvelle augmentation du forfait hospitalier (de 2003 à 2007, il est passé de 10,67 euros à 16 euros) ; augmentation de la CSG acquittée par les retraités et élargissement de l'assiette de celle des salariés. Conséquence de cette réforme : la part restant à la charge des assurés est de plus en plus importante. La santé devient pour de nombreuses personnes un véritable poste budgétaire. Les dépassements d'honoraires, les déremboursements et autres forfaits font que les soins sont de moins en moins pris en charge par la sécurité sociale. Depuis 2004, la part non remboursée aux ménages augmente. Dans le même temps, les tarifs des compléments santé ont suivi une courbe exponentielle avec 5 à 10 % de hausse par an.

Handicapés : une politique en trompe-l'oeil

Même le fameux "chantier" présidentiel a plus relevé de l'esthétique en trompe-l'oeil que d'une réelle volonté politique de faire des personnes handicapées des citoyens à part entière. Ainsi, la loi relative aux handicapés ne permet pas de garantir leur autonomie financière, le texte restant très en deçà des besoins en matière notamment d'accessibilité aux lieux essentiels et aux ressources pour vivre dignement. Même art du double langage pour ce qui concerne l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : rien sur l'obligation d'embauche alors que le taux d'emploi des personnes handicapées, malgré la loi de 1987, ne dépasse toujours pas 4 % ; rien sur l'aménagement du poste de travail, pas plus que sur l'accès à la formation continue.

► Des recettes nouvelles pour la sécurité sociale

"Personne, en dehors des députés communistes et républicains, n'a de projet alternatif à proposer dans l'immédiat". Cette phrase est de... Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre en charge, à l'époque, de la réforme de l'assurance maladie. L'alternative que le groupe a défendue explore plusieurs pistes :

- renforcer la politique de prévention et l'accès aux soins ;
- généraliser la prise en charge à 100 % des soins par l'assurance maladie ;
- garantir la maîtrise publique de l'industrie pharmaceutique et réorienter l'agence française du médicament vers un rôle de contrôle et de surveillance ;
- taxer au même niveau que les salaires les revenus financiers des grandes entreprises et du secteur bancaire (15 milliards d'euros) ;
- supprimer les exonérations de cotisations patronales qui atteignent quelque 20 milliards d'euros chaque année ;
- réformer l'assiette de cotisation patronale en consolidant le lien entre financement de la protection sociale et production de richesses de l'entreprise ;
- moduler la cotisation en fonction de la politique d'emploi des entreprises.
- rembourser à la sécurité sociale la dette non versée du patronat, qui s'élève à 2 milliards d'euros.

musicales au gouvernement avec la nomination, entre autres, de Nicolas SARKOZY à l'Économie et DE VILLEPIN à l'Intérieur. **FRA** 27 mai : grève, qui réunit 80.000 personnes à Paris, sur le projet de modification du statut d'EDF-GDF en société anonyme. **INT** 6 juin : le plan de désengagement unilatéral décidé par Ariel SHARON est adopté pour le retrait des colonies israéliennes de la bande de Gaza et de certaines colonies de Cisjordanie. En même temps, Israël poursuit la construction d'un mur de séparation d'avec la Cisjordanie, mur qui ne respecte pas le tracé de la ligne verte. **EUR** 13 juin : en France, large victoire de la gauche aux européennes. **POL** 30 juin : le premier ministre fait voter une loi inefficace sur la suppression du jour férié de la Pentecôte. **ÉCO** 13 juillet : chantage aux salariés de Bosch sommés de choisir



NOS PROPOSITIONS ► **L'industrie à l'ère de la financiarisation**
 Des pans entiers de l'industrie victimes de la financiarisation : c'est le sinistre bilan de la droite. Textile, automobile, acier... aucun secteur n'échappe à la logique de "la rentabilité immédiate", laissant exsangues de nombreux bassins industriels de notre pays. Les députés ont multiplié les demandes de création de commissions d'enquête, comme celle sur les résultats financiers du groupe Total (1 milliard de bénéfices par mois) et sur l'utilisation de ses ressources en matière d'emploi, de salaires et d'aménagement du territoire. Même démarche pour la production d'aluminium que l'absorption de Péchiney par Alcan met en péril. Idem pour la sauvegarde de la filière de production d'acier en France et en Europe à travers la demande d'une création d'une commission d'enquête (**proposition de résolution N° 2433**). Le groupe a aussi dénoncé les mécanismes économiques à l'œuvre, dont celui des délocalisations. **Deux propositions de loi (N° 1390 et N° 3597)** ont mis en avant des mesures innovantes :

- Mise hors la loi des licenciements économiques abusifs (licenciements boursiers ou délocalisation).
- Droit à réparation en faveur des salariés et des territoires.
- Rendre les donneurs d'ordres ou les grands groupes responsables des conséquences de leurs décisions sur l'avenir de leurs filiales ou sous-traitants comme de leurs salariés.
- Rétablissement des commissions de contrôle de l'utilisation des aides financières publiques.
- En cas de projet de délocalisation, mise en place d'une cellule réunissant la direction de l'entreprise, l'État, les représentants des salariés, les élus locaux et représentants des banques afin de faire prévaloir des solutions alternatives à la délocalisation.
- Taxation, en fonction des différentiels sociaux, des importations de produits à faible coût, obtenus par l'exploitation des travailleurs et des enfants à l'étranger.

La saignée industrielle

Les centaines de millions d'euros d'aides et d'exonérations supplémentaires consentis aux grandes entreprises et au patronat depuis 2002, par l'intermédiaire des pôles de compétitivité et de l'agence de l'innovation industrielle notamment, n'ont fait, pour l'essentiel, que nourrir le flot des destructions des emplois dans l'industrie. De restructurations en délocalisations, le jeu de massacre du capitalisme financier se poursuit : entre avril et septembre 2006, la France a encore perdu 30.000 emplois industriels.

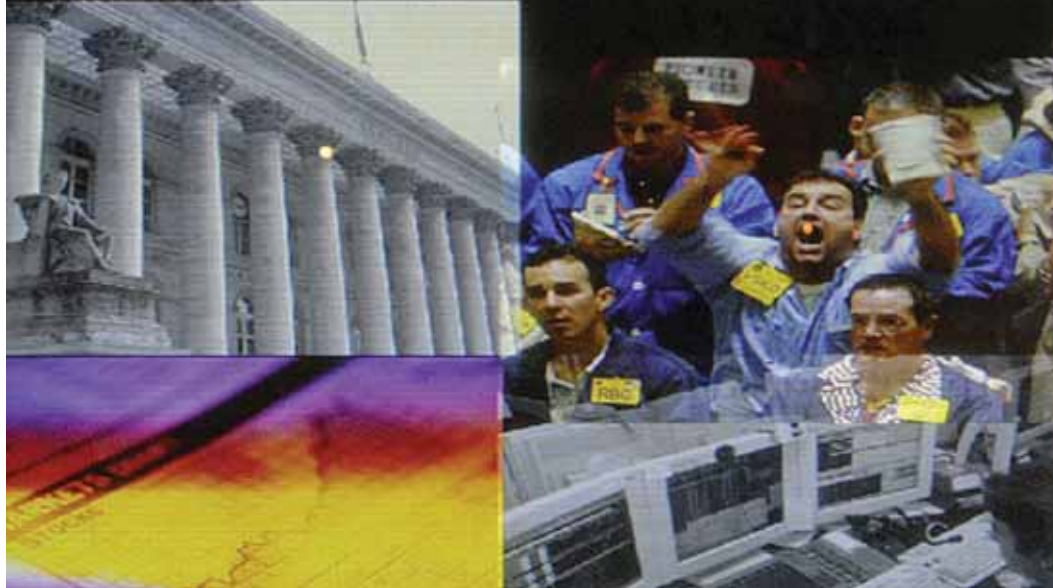
Le sinistre bilan est à relier à la course aux profits à laquelle se livrent les groupes du CAC 40, à l'instar de Total. Le numéro un du CAC 40 au classement des bénéficiaires, avec 12,65 milliards d'euros accumulés en 2006, se permet, au nom de la création de valeur pour l'actionnaire, de liquider 15 % des effectifs de sa branche pétrochimie. Rappelons qu'en quatre ans, Total aura ainsi consacré 7,2 milliards d'euros à des opérations de rachats d'actions, autant d'argent brûlé en bourse uniquement pour soutenir le cours du titre. Bien qu'interpellé sur ce scandale par les députés du groupe, le Premier ministre cautionne le plan de licenciements et refuse de remettre en question le régime fiscal de faveur accordé à la compagnie pétrolière.

Un immense gâchis

La chimie, le textile, la sidérurgie, mais aussi l'automobile et l'aéronautique sont désormais dans la tourmente, tout comme les hautes technologies. Dim, Aubade, Seb, Cycleurop, Kodak, Alcan, mais aussi Hewlett-Packard, EADS, la liste est longue des salariés sacrifiés au nom des ratios boursiers. Matignon et la Commission de Bruxelles, sans parler de l'OMC, auront d'ailleurs été pleinement en phase ces dernières années, en donnant le primat absolu à la concurrence, au détriment des politiques de développement et d'investissements durables

(salaires, formation, recherche). Les surenchères boursières de la fusion Mittal-Arcelor illustrent les dérives de ce modèle où les outils de production sont placés sous la coupe de fonds financiers. En France, les gestionnaires spécialisés dans le capital-investissement ont réalisé 8 milliards d'euros de transactions en 2005, recourant à des opérations d'acquisitions d'entreprises par endettement avec effet de levier appelées LBO (leverage buy-out), des montages dénoncés par les députés du groupe. Fondamentalement, l'Europe et la France souffrent de l'absence d'une politique industrielle audacieuse. La privatisation de pans entiers des secteurs publics accentue les carences. Et pourtant, sans la colonne vertébrale économique que représente l'industrie, facteur de 84 % de nos exportations, notre pays ne pourra assurer le dynamisme de ses services et l'aménagement harmonieux de son territoire. Il est urgent de rompre avec la spirale nocive des exonérations massives de cotisations (20 milliards d'euros par an), de la multiplication des bas salaires (40% des salariés gagnent moins de 1350 euros par mois) et des incitations à la spéculation financière. Il faut, au contraire, favoriser les investissements durables dans l'emploi de qualité, l'innovation, la recherche et la formation, en impulsant une stratégie de crédit sélectif, à partir notamment de fonds régionaux, gérés démocratiquement et adossés à un pôle financier public.

entre une augmentation du temps de travail sans hausse de salaire ou la délocalisation en République Tchèque. **POL 29 juillet** : la loi sur la décentralisation est promulguée. **POL 13 août** : la loi relative à l'assurance maladie est promulguée. **ÉCO 29 octobre** : annonce de la fusion des sociétés Sagem et Snecma, ce qui revient à une privatisation de fait de la Snecma et à une concentration de l'industrie de l'armement aux mains de groupes transnationaux. **INT 1^{er} novembre** : début de la révolution orange en Ukraine. **INT 2 nov** : George W BUSH est réélu président des États-Unis. **INT 6 novembre** : l'armée française détruit les deux avions de chasse qui avaient bombardé une position française, provoquant la mort de 9 soldats français. Trois jours plus tard, l'armée française tire sur une manifestation à Abidjan, plusieurs



	BUDGET 7	6 358,68	+0,0
	MIB 30	40 461,00	-0,2
	IBEX 35	14 111,40	+0,0
	SMI	8 764,23	-0,0

Fiscalité : la part belle aux nantis

Tout au long de la législature, les lois de finances se sont inscrites dans une seule ligne, celle tracée par le Pacte de stabilité et la Banque centrale européenne. La priorité fut chaque fois de réduire les moyens de l'action publique pour mieux exonérer les grands patrimoines et les revenus financiers. Après la suppression de la loi sur le contrôle des fonds publics, dite "loi Hue", le gouvernement n'a cessé de multiplier les cadeaux pour les hauts revenus, le grand patronat et les actionnaires. Les gouvernements successifs auront excellé dans l'exercice de la distribution inversée : prendre aux pauvres pour donner aux riches. Résultat : il y a aujourd'hui huit fois plus d'argent dans la sphère financière que dans la sphère productive.

A lors que la dette publique a bondi de 250 milliards d'euros en 5 ans, le budget 2007 persiste dans une politique de baisse des impôts qui profitent aux 10 % des Français les plus riches et aux grandes entreprises. Baisse du nombre de tranches de l'impôt sur le revenu, mise en place du bouclier fiscal, baisse de la fiscalité du patrimoine, exonérations patronales sans précédent (65 milliards d'euros en 2005), les cadeaux financiers n'ont pas manqué depuis 2002, contribuant à aggraver les inégalités et à asphyxier notre économie. Plus largement, depuis 20 ans, les cadeaux fiscaux aux entreprises ont représenté 450 milliards d'euros, soit la moitié de la dette publique. À l'inverse, les prélèvements n'ont cessé d'augmenter pour les ménages modestes et moyens : hausse de la CSG, de la taxe d'habitation (+6 % en un an), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+7,6 %) ou encore des droits sur le tabac, sans compter le poids exorbitant des impôts indirects comme la TVA et la taxe sur les produits pétroliers, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat.

L'alibi de la dette

Au nom de la lutte contre l'endettement, le ministre Thierry BRETON prône l'austérité et la baisse des dépenses publiques, mais se garde bien d'évoquer les six milliards d'euros prévus en faveur du patronat et de la fortune avec l'entrée en vigueur du bou-

clier fiscal et des allègements de taxe professionnelle votés en 2005. Après avoir privé l'État de quelque 50 milliards d'euros de recettes, dilapidés en cadeaux fiscaux entre 2002 et 2006, l'objectif de contenir la dépense devient synonyme de diminution de crédits.

Rationnement des dépenses utiles

La droite rationne toujours plus les dépenses utiles (école, recherche, logement, transports collectifs, culture et insertion professionnelle des jeunes). Elle continue d'étouffer les salaires des fonctionnaires et annonce des milliers de nouvelles suppressions d'emplois (dont 8.000 au moins dans l'Éducation nationale), tandis qu'elle tend à réduire toujours plus le rôle de levier économique de l'État. Cette austérité, habillée des atours de la fatalité, masque le refus de toute politique susceptible de relancer le budget de la Nation et, de façon indissociable, d'assurer l'essor de la sécurité sociale.



dizaines d'Ivoiriens sont tués. **INT** 11 novembre : décès de Yasser ARAFAT à Clamart où il était hospitalisé depuis le 29 octobre. Mahmoud ABBAS lui succédera en remportant l'élection présidentielle en Palestine le 9 janvier 2005. **INT** 18 novembre : l'ONU annonce que les accords de Kyoto, non signés par les États-Unis, entreront en vigueur le 16 février 2005. **INT** 26 décembre : un séisme de magnitude 9 provoque d'importants raz-de-marée en Asie du Sud-Est : 250.000 personnes disparaissent, dont 200.000 en Indonésie. Un vaste mouvement de solidarité internationale se met en place. **2005 FRA** 18 janvier : grève nationale de La Poste alors que l'Assemblée examine le projet de loi sur la régulation des activités postales. **FRA** 10 février : plus de 100.000 lycéens battent le pavé et demandent le retrait des lois Fillon. **INT** 11 fé-

► Pour une vraie justice fiscale

Un budget qui consolide la progressivité de l'impôt, un budget de progrès social au service de la solidarité et des services publics, un budget qui mette fin aux cadeaux fiscaux pour les ménages aisés et aux exonérations fiscales sans effet sur l'emploi et les salaires, voilà les orientations défendues par les députés du groupe. Elles se déclinent en plusieurs propositions :

- augmenter le nombre de tranches et accroître les taux des deux plus hautes tranches pour parvenir à un impôt sur le revenu qui atteigne 8 % du PIB ;
- doubler le rendement de l'ISF ;
- supprimer le bouclier fiscal qui offre 250 millions d'euros de cadeaux fiscaux aux 14.000 ménages les plus riches ;
- taxer les plus-values boursières au même taux que les salaires ;
- moduler le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de la politique menée par l'entreprise, en matière d'emplois, de formations et de richesses créées ;
- annuler le plafonnement de la taxe professionnelle et l'asseoir sur les actifs matériels et financiers de l'entreprise ;
- instaurer une taxe exceptionnelle sur les profits des groupes pétroliers ;
- baisser les taxes les plus injustes telles que la TIPP ou la TVA sur les produits de première nécessité ramenée à 5,5 %.

Ces nouvelles ressources fiscales, accompagnées d'une réelle action sur le pouvoir d'achat, seraient redéployées vers l'emploi, la recherche, l'éducation.

NOS PROPOSITIONS



Des services publics livrés à la sacro-sainte concurrence

L'état UMP a inscrit son action dans le droit fil du projet de Constitution européenne, pourtant rejeté par une majorité des citoyens. Au premier rang des cibles visées, les services publics. Après les privatisations d'Air France, des aéroports de Paris et des autoroutes, la libéralisation du fret ferroviaire et des milliers de suppressions de postes à la SNCF, EDF et GDF étaient dans le collimateur. En atteignant des records historiques de privatisations depuis 2002, l'État s'est désengagé de quelque 200 entreprises du service public. Au terme de ce bradage au profit du privé, dicté par le principe d'ouverture à la concurrence, ce sont les Français, mais aussi l'aménagement équilibré de notre territoire, qui en subissent les conséquences.

Sept ans ont suffi pour transformer France télécom en société privée (résultat : les tarifs d'abonnement au téléphone fixe ont flambé de 86 %) où l'État est minoritaire. 2004, SARKOZY, alors ministre de l'Économie, fait inscrire dans la loi une clause garantissant à Gaz de France un seuil minimal de détention par l'État de 70 % du capital. Dix huit mois plus tard, les députés de son parti bataillent pour une fusion-privatisation GDF-Suez. En filigrane : la dérégulation du service public du gaz et de l'électricité et une mise en concurrence destructrice avec EDF. Le projet de fusion GDF-Suez "est tout à la fois contraire à l'intérêt des 200.000 salariés des deux groupes et à celui des millions d'usagers du gaz, de l'électricité et de l'eau", dénonçait notre groupe par voie d'amendements. L'addition s'annonce lourde : en emplois supprimés ; en hausse de tarifs ; en réduction des investissements nécessaires à la modernisation et la sécurisation de secteurs vitaux pour notre pays.

Une démission qui ne dit pas son nom

Quid de l'intérêt général et de la continuité du service quand l'État se désengage de quelque 200 entreprises du service public (soit l'équivalent de 53.000 salariés) et se réjouit d'avoir atteint le record historique de 50,7 milliards d'euros de privatisations en cinq ans.

Dans la longue liste des entreprises publiques bradées au privé, on recense, entre autres, Aéroports de Paris, les autoroutes, ou encore la Poste autorisée à créer sa propre banque, la Banque postale.

Le secteur bancaire n'échappe pas non plus à la règle. Avec la création et la mise en Bourse de Natexis issue d'une fusion orchestrée par les Caisses d'épargne et les Banques populaires, accompagnée d'un retrait de la Caisse des dépôts et consignation (CDC), le gouvernement consacre un

recul de la maîtrise publique dans le financement d'activités d'intérêt général touchant à l'emploi, au logement et à l'aménagement du territoire.



NOS PROPOSITIONS

► Un grand service public de l'énergie

France télécom, EDF, GDF, trois fleurons du service public sont passés dans les mains du privé en l'espace de cinq ans. Une dilapidation menée tambour battant que les usagers payent au prix fort à court terme et dont la France, dans le contexte actuel des tensions sur le marché des hydrocarbures, risque de sortir grande perdante en matière d'approvisionnement et d'indépendance énergétique.

- Les député-e-s communistes et républicains avaient pourtant tiré la sonnette d'alarme en mars 2005 en déposant la **proposition de résolution (n° 2151)** tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'ouverture à la concurrence des services publics dans les secteurs de l'énergie, des postes et télécommunications et des transports ferroviaires. Fin de non-recevoir de la majorité UMP.

- En amont de la session extraordinaire de l'été 2006, le groupe lance une pétition nationale contre la fusion Suez-GDF, synonyme de la privatisation de GDF. En septembre, les député-e-s s'opposent à la politique gouvernementale par voie d'amendements. Ils proposent de :

- créer un grand service public de l'énergie avec le rapprochement des opérateurs historiques, GDF et EDF, redevenus 100 % publics ;
- garantir le droit de chacun à accéder à l'énergie, dans le cadre de moyens de production sûrs et moins polluants, à un prix égal pour tous ;
- garantir l'avenir du groupe Suez en renforçant son capital via des acteurs publics comme la Caisse des dépôts et consignation ou Areva ;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement et l'indépendance énergétique du pays dans le cadre d'une coopération rapprochée des membres de l'Union européenne, en rupture avec la logique de libéralisation actuelle ;
- diversifier les sources d'énergie.

vrier : attentat à la voiture piégée à Beyrouth : Rafiq HARIRI, ancien premier ministre libanais, est assassiné. **FRA** 5 mars : dans la Creuse, les Français montrent leur attachement aux services publics en manifestant contre leur disparition en milieu rural. **INT** 2 avril : le Vatican annonce la mort de Jean-Paul II, le cardinal RATZINGER, qui a choisi le nom de Benoît XVI, lui succède le 19 avril. **EUR** 13 avril : le Parlement européen accepte les traités d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie, qui feront partie de l'UE à partir de 2007. **FRA** 15 avril : un incendie ravage un hôtel du IX^e arrondissement, provoquant la mort de 22 personnes dont dix enfants. Ce drame illustre les conditions indignes d'hébergement des familles les plus démunies. **FRA** 16 mai : la suppression du lundi de pentecôte débouche sur une journée de grève où moins d'un

“Non” à l’Europe libérale

À entendre ceux qui avaient orchestré la propagande du OUI au projet de Constitution européenne, cher à GISCARD D’ESTAING, l’issue du référendum du 29 mai s’apparenterait à une sorte de tsunami politique. Ce résultat est à coup sûr historique. Le NON français, rejoint par celui des Pays-Bas, signifie le refus d’une pseudo-fatalité, celle de la fuite en avant dans l’ultra-libéralisme, tel que prôné par la Banque centrale européenne (BCE) et le grand patronat, du MEDEF à l’UNICE (le MEDEF européen). Et l’affirmation de l’exigence d’une autre politique pour les peuples de l’UE élargie, écrasés par la domination sans partage des marchés financiers. Il y a bien un avant et un après 29 mai 2005.

Ce message, l’Élysée s’obstine à ne pas l’entendre. En témoignait la formation du gouvernement de repli UMP-UMP, révélatrice d’une véritable crise de régime. Tout a été mis en œuvre pour ignorer l’exigence d’une révision de fond en comble des orientations européennes et nationales, impliquant une évaluation publique de l’application des traités antérieurs, la fin de l’indépendance de la BCE (Banque centrale européenne) comme des offensives prévues par l’agenda de Lisbonne, de la directive sur le temps de travail à celle sur l’ouverture à la concurrence des transports. Ce n’était certes pas la villepinienne déclaration de politique générale (8 juin 2005), coulée dans le béton de Maastricht, qui allait ouvrir une perspective de réponse aux attentes de la majorité des Français.

Bolkestein revient par la fenêtre

Illustration de cet entêtement, la directive Bolkestein qui,

Un vote en phase avec les attentes des Français

Le 28 février 2005, en vue d’adapter la Constitution française au Traité pour la Constitution européenne, l’Assemblée et le Sénat étaient rassemblés en congrès à Versailles. En phase avec les préoccupations des Français, seuls les groupes des député-e-s communistes et républicains et des sénateurs communistes, républicains et citoyens votaient ce projet de loi constitutionnelle qui ouvrirait les portes à l’Europe libérale du traité. La représentation nationale (UMP, UDF, PS, Verts...) votait pour le Oui, avec près de 91,8 % des suffrages exprimés. Lors du référendum du 29 mai 2005, le peuple français affichait un rejet sans appel de la constitution européenne : 54,68 % pour le Non. Une nouvelle expression de la fracture profonde qui existe entre les Français et leurs élus.

chassée par la porte, réapparaît par la fenêtre. Relookée pour sauver la face, mais intacte sur le fond. En particulier, le “principe du pays d’origine” demeure bel et bien là, même si c’est désormais de façon sous-jacente.

Le tour de passe-passe est simple : une nouvelle rédaction cultive le flou, lequel sera à terme levé par la Cour de justice européenne, qui a constamment statué en faveur dudit principe. Le mécanisme d’harmonisation par le bas resurgira donc le moment venu, menant inévitablement à la remise en cause des acquis et rémunérations des salariés nationaux des services. Au nom de “l’économie de marché ouverte”, la perspective d’une Europe fondée sur la protection sociale et le code du travail est par avance rayée d’un trait de plume. Comme dans le projet constitutionnel rejeté.

Et l’élargissement ?

Cet art de piéger le terrain se vérifie dans toutes les dimensions et à tous les niveaux de l’actuelle UE. Car c’est moins son élargissement qui pose problème que l’absence de définition d’un projet fondateur, social et démocratique, qui doit être dénoncée. C’est la raison pour laquelle le groupe communiste et républicain choisit, plutôt que de s’opposer à nos voisins, de travailler avec eux à l’émergence d’une autre Europe.



► La directive Bolkestein

Le chapitre de la directive Bolkestein n’est pas clos, pas plus d’ailleurs que le projet de Constitution européenne, pourtant massivement rejeté par les peuples français et hollandais. Au sujet de la directive, dont les député-e-s du groupe n’ont cessé de dénoncer la nocivité si elle entrait en vigueur, une proposition de loi (n° 2923) a été déposée en mars 2006 pour en finir avec le flou artistique qui entoure la version remodelée, Bolkestein bis, adoptée par le Parlement européen le 16 février 2006. L’article unique demande le rejet du principe du pays d’origine comme moyen de réaliser le marché intérieur des services. Principe qui, en l’absence d’un niveau d’harmonisation suffisant des secteurs concernés entre les pays de l’Europe élargie, présente un risque de dumping social et juridique. Il est aussi écrit noir sur blanc que les services publics doivent être exclus du champ d’application de la directive, et que la commission s’engage à proposer une directive sur les services d’intérêt général. Cette clarification, rejetée bien sûr par la majorité UMP, aurait supprimé définitivement la directive Bolkestein bis qui, en l’état actuel des choses, maintient en filigrane le principe du pays d’origine. Dans la pratique, il sera donc demandé à la France de s’assurer qu’une entreprise portugaise, polonaise ou autre, applique bien le droit portugais, polonais ou autre, sur le territoire hexagonal. On le voit, le sort de la directive est loin d’être réglé.

travailleur sur deux a travaillé. **POL** 29 mai : les Français participent massivement au référendum sur la constitution européenne. Le résultat est sans appel : le Non l’emporte à 54,68 %. **POL** 31 mai : démission de Jean-Pierre RAFFARIN, Dominique DE VILLEPIN devient le nouveau premier ministre. Le désaveu du référendum se traduit une nouvelle fois par un jeu de chaises musicales et non par un changement de politique. Nicolas SARKOZY retrouve le ministère de l’Intérieur. **INT** 1^{er} juin : après la France, les Pays-Bas rejettent le projet de constitution européenne à 61,6 %. **POL** 8 juin : discours de politique générale de Dominique DE VILLEPIN devant l’assemblée. Les mesures d’urgence pour l’emploi, au sein desquelles figure le contrat nouvelle embauche, sont adoptées par ordonnance. **INT** 24 juin : l’ultra-conservateur Mahmoud AHMADINEJAD



► Éducation nationale : un plan de lutte contre les inégalités

Pour combattre les inégalités, les député-e-s communistes et républicains, attachés au principe de la carte scolaire et du renforcement des zones d'éducation prioritaires, ont déposé une **proposition de loi de 32 articles (n° 2259)** "visant à établir une école de l'égalité, de la justice et de la réussite scolaire de tous les jeunes". Cinq axes forts se dégagent :

- Mise en place des outils nouveaux pour lutter contre l'échec scolaire et construire des solutions individuelles. Un fonds national de lutte contre les inégalités à l'école sera constitué.
- Redéfinition de la scolarité obligatoire (de 3 à 18 ans pour tous les enfants ; aucune orientation avant la fin de la scolarité commune au collège).
- Rénovation du recrutement et de la formation des personnels par le biais d'instituts universitaires de formation de maîtres devant des établissements publics rattachés aux universités de la région, par une formation rallongée (de deux à trois ans pour tous les enseignants) et par un plan à cinq ans de recrutement pluriannuel au niveau de la licence en prenant en compte les besoins du système éducatif.
- Un renforcement du rôle des partenaires école-famille-société.
- Une concertation plus prononcée entre les assemblées élues (Conseil municipal, Conseil général, Conseil régional) et les structures propres à l'éducation nationale (conseil d'école, conseil d'administration des établissements, conseil académique de l'éducation nationale...) afin que tout texte réglementaire, avant son application, soit approuvé par les deux parties.

L'égalité des chances n'a pas fait école

Les violences urbaines de la fin 2005 confirmaient le désarroi d'une jeunesse ayant pour seul horizon la précarité. "La crise est le résultat de votre renoncement au projet républicain de l'égalité des chances", soulignait alors le groupe communiste et républicain à l'intention du ministre présentant son projet de budget scolaire. Auparavant, il y avait eu la loi Fillon, inscrite dans le droit fil de la décentralisation à la Raffarin (transfert de compétences aux collectivités sans transfert des moyens correspondants) ; la contre-réforme de la recherche aux allures de condamnation du service public ; et, dans le domaine culturel, une certaine loi sur le "droit d'auteur" dictée par des lobbies auxquels la droite semble n'avoir rien à refuser.

• École ou centre de tri ?

Un exemple de la tactique de saupoudrage esquissée par un gouvernement mis en situation délicate suite à la crise des banlieues : il était alors annoncé 1200 postes ouverts dans le second degré aux concours externes au printemps 2006, à rapporter aux 18.000 postes supprimés sur les trois années précédentes. Dans la foulée était lancé le projet d'abaissement à 14 ans de l'entrée en apprentissage, à propos duquel le groupe dénonçait "un recul de société d'une importance considérable (et) une attaque au code du travail". Le cadre avait été tracé par la loi Fillon institutionnalisant l'orientation précoce et supprimant les TPE (travaux personnels encadrés), pourtant considérés comme une innovation majeure pour la réussite du plus grand nombre.

• Recherche : le mirage des effets d'annonce

Officiellement, la loi prévoit une batterie d'instruments nouveaux censés permettre la constitution de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Concrètement, un pilotage gouvernemental donne priorité à des objectifs à court terme, les actions engagées font place grandissante à des emplois précaires. Dérive également marquée par le sous-financement

chronique de l'enseignement supérieur, la mise en concurrence des établissements et universités au service d'une recherche privée ou partenariale utilitariste, seule à être jugée économiquement rentable.

• Intermittents sacrifiés

Le règne du faux-semblant est ici illustré par le refus de répondre sur le fond aux revendications des intermittents, dans l'espoir de voir celles-ci se déliter avec le temps. Ou encore le pitoyable débat sur le droit d'auteur. Un texte dénoncé par le groupe comme une tentative de "ratifier une mise sous tutelle des technologies de diffusion de la culture, au nom des appétits de ceux qui entendent faire de la maîtrise de la propriété informationnelle la source de leurs profits". De fait, les coûts engendrés par les mesures de gestion et de surveillance ne pourront être assumés que par les grands groupes, "favorisant là encore les phénomènes de concentration nocifs pour la diversité culturelle".

30 000 postes supprimés !
De 2003 à 2007, outre la suppression de 30 000 postes, on compte 4101 enseignants de plus pour compenser l'arrivée de 184.901 élèves, soit la moyenne effrayante d'une création de poste pour... 45 élèves supplémentaires !

remporte l'élection présidentielle en Iran avec plus de 61 % des suffrages exprimés. **INT 7 juillet** : quatre bombes explosent dans les transports en commun de Londres, faisant 56 morts et 700 blessés. L'appartenance des quatre kamikazes, britanniques d'origine pakistanaise, à la mouvance d'Al-Qaïda n'est pas formellement établie.

ÉCO 1^{er} août : nouveau coup dur envers l'épargne populaire avec la baisse du taux du livret A à 2 %. **ÉCO 22 août** : 18 sociétés répondent à l'appel d'offres du gouvernement pour la privatisation des sociétés d'autoroute, un projet pourtant contesté par une grande majorité de députés. **ÉCO 25 août** : la CGT, FO, la CFDT, CFTC et CFE-CGC contestent devant le Conseil d'État les ordonnances créant le CNE. **FRA 26 août** : nouvel incendie dans un immeuble vétuste dans le XIII^e arrondissement de Paris : 17 per-



Un “droit au logement” de façade

La large mobilisation des mouvements des sans-abri début 2007, comme la série tragique d’incendies survenus dans des immeubles vétustes en 2005, ont pointé la flagrante insuffisance des politiques publiques en matière de logement, en particulier dans l’habitat social (60.000 logements par an, à peine la moitié des besoins en ce domaine). Une situation aggravée par ces maires qui refusent d’appliquer la loi SRU, laquelle impose 20 % de logements sociaux dans chaque commune. En 2005, l’embrasement des banlieues est venu confirmer la ghettoïsation de pans entiers du tissu urbain.

Premier facteur de cette crise, l’explosion de la spéculation immobilière. Les prix du foncier ont augmenté de 94 % entre 1998 et 2004. Une flambée largement encouragée, dans la dernière période, par la politique fiscale du gouvernement. Des dispositifs d’incitation fiscale tels que le De Robien ou le Borloo populaire, qui n’a de populaire que le nom, ont contribué à priver l’État de ressources utiles mais aussi à alimenter la vente à la découpe, la flambée des prix et à assécher le marché foncier.

Agir contre la déréglementation et satisfaire les besoins en logements, qui se chiffrent à 600.000 logements sociaux, appellent à reconsidérer le rôle de la puissance publique pour en faire le levier du respect du droit au

“En 2000, le logement social représentait 67 % de la construction. En 2005, il n’en représentait plus que 41 %.”

logement, opposable et effectif. Cela suppose que l’État prenne toutes ses responsabilités et que les maires des 740 communes urbaines qui refusent d’appliquer la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) soient sanctionnés par de fortes amendes et par leur inéligibilité.

Les faux-semblants de M. BORLOO

Contrairement à ce que dit Jean-Louis BORLOO, le problème se situe au-delà de la construction de 70.000 ou 80.000 logements sociaux par an – ce qui est insuffisant – et ne peut pas non plus se limiter à une gestion de la pénurie, comme le proposait la loi sur le droit au logement opposable. En 2000, le logement social représentait 67 % de la construction. En 2005, il n’en représentait plus que 41 %. À peine le tiers de la demande est satisfait. C’est ce que le groupe a développé dans sa proposition de loi, détaillée ci-contre, pour la mise en place d’un grand service public du logement.

3,5 millions de personnes vivent dans des conditions de mal-logement en France. Plus de 800.000 sont hébergées chez des tiers, familles ou amis. Une situation indigne qui fait du logement un chantier prioritaire dans notre pays.

► Décréter l’urgence d’un grand service public du logement

Faire du logement un droit opposable et effectif pour tous et partout, tel à été le credo défendu par les députés du groupe face à la spéculation immobilière et la ségrégation territoriale. **Principale proposition de loi (n° 1895)** déposée fin 2004 : créer un service public du logement et de l’habitat, relevant de la responsabilité publique nationale et dont l’action porte sur le locatif public et l’accession sociale à la propriété, pour garantir un véritable droit au logement. Les 6 articles prévoient l’implication de l’État dans le financement des réalisations de ce grand service public (aides à la pierre, fiscalité alléguée en particulier pour la taxe sur la valeur ajoutée et taxe foncière sur les propriétés bâties...), la revalorisation des aides à la personne et le renforcement des dispositifs d’aides sociales et familiales afin de garantir le maintien dans son logement et l’accès à un toit pour celui qui en est privé. Il pourrait être financé par la mutualisation des crédits d’État, des fonds issus de la collecte du livret A gérés par les Caisses d’épargne et la Caisse des dépôts et consignation, et par la mise à contribution du secteur financier. Par ailleurs, les députés communistes et républicains proposent que les municipalités qui ne respectent pas la loi SRU voient leurs pénalités multiplier par 3. **Dans une autre proposition de loi (n° 2145)** de mars 2005, “**droit à vivre dans la dignité**”, le groupe a également souhaité faire interdire les expulsions de locataires liées au défaut de paiement des loyers ou en raison des difficultés économiques qu’ils traversent. C’est dans le même esprit qu’ils ont proposé d’interdire définitivement les coupures d’électricité et de gaz.

NOS PROPOSITIONS

sonnes d’origine africaine, dont 14 enfants, y trouvent la mort. Trois jours plus tard, 7 personnes dont quatre enfants décèdent dans les mêmes conditions dans un bâtiment du III^e arrondissement. **INT** 29 août : l’ouragan Katrina s’abat sur la Nouvelle-Orléans. Les quartiers les plus populaires sont dévastés. **ECO** 12 septembre : malgré une hausse record de ses bénéficiaires (+46 % lors du 1^{er} trimestre 2005), Hewlett-Packard annonce la suppression du quart de ses effectifs, dont 1.240 personnes en France. **FRA** 4 octobre : un million de personnes manifestent dans toute la France pour l’emploi, le droit des salariés et le pouvoir d’achat. **FRA** 27 octobre : deux adolescents trouvent la mort dans un transformateur électrique après avoir été poursuivis par la police. C’est le début des émeutes dans les quartiers défavorisés des banlieues. Des



► Un plan Marshall pour les banlieues

En votant contre la prorogation de l'état d'urgence le 15 novembre 2005, les député-e-s communistes et républicains refusaient de façon véhémente la politique médiatico-populiste de Nicolas SARKOZY axée sur l'idée que seule la politique du bâton et de l'état martial serait à même de résoudre le problème des banlieues. Cette vision tronquée, aussi simpliste que démagogique, fabrique des discriminations, légitime les ghettoïisations, stigmatise les populations démunies et crée de nauséabonds amalgames. En pleine crise des banlieues, et pendant l'examen du budget 2006 concocté par la majorité et destiné aux privilégiés, le groupe des député-e-s proposait un véritable plan Marshall pour les quartiers défavorisés. 6,2 milliards d'euros cumulés sur les années 2006 et 2007 peuvent être rapidement débloqués. L'annulation du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée rapporterait 1,5 milliard d'euros, montant qui permettrait de tripler les crédits pour les zones d'éducation prioritaire. Le rétablissement du mécanisme d'imposition des plus-values à long terme sur la cession de titres de participation des entreprises, couplé aux 500 millions d'euros obtenus en restaurant le taux de l'impôt sur les sociétés au niveau fixé en 1995 par Alain JUPPÉ, multiplierait par 24 les fonds prévus pour la prévention de la délinquance dans le budget 2006. Enfin, entre les baisses d'impôt sur le revenu, l'application du bouclier fiscal pour les ménages les plus aisés et l'abattement de l'ISF à 75 % de la valeur des titres détenus par quelque 12.000 hauts cadres et PDG, ce sont pas loin de 2,5 milliards d'euros de recettes qui partent dans les poches des nantis au lieu d'être alloués aux programmes de "rénovation urbaine" et "d'équité sociale et territoriale".

Quand la droite allume la mèche

Le ministre de l'intérieur est passé maître dans l'art de l'amalgame et du "tout-sécuritaire". Liquidant la police de proximité, il reprend à son compte les diatribes anti-jeunes et surtout anti-étrangers chères à l'extrême-droite. Au XIX^e siècle, une pseudo science (la phrénologie) avait inventé le concept aberrant du "criminel-né" ; lui, brandit l'épouvantail du "délinquant-né" : le jeune immigré. Tous les arguments xénophobes sont bons pour cacher les conséquences d'une politique à préoccupation médiatique, ignorant les dégâts de la délinquance en col blanc pour mieux criminaliser la pauvreté. Simultanément est lancé le mot d'ordre de "l'immigration choisie", véritable théorisation du pillage de la main-d'œuvre qualifiée du Sud au profit des intérêts financiers du Nord.

Conséquence des provocations sarkozystes (le "karcher"), l'embrasement des banlieues en novembre 2005 a été exploité pour mettre en avant le seul argument sécuritaire. L'état d'urgence servit ainsi de prétexte à une loi théoriquement consacrée à la lutte contre le terrorisme pour ériger ce que le groupe communiste et républicain désignait comme un "empilement attentatoire aux libertés publiques", et, accessoirement, une source de profits inédits (cf le marché de la vidéo-surveillance).

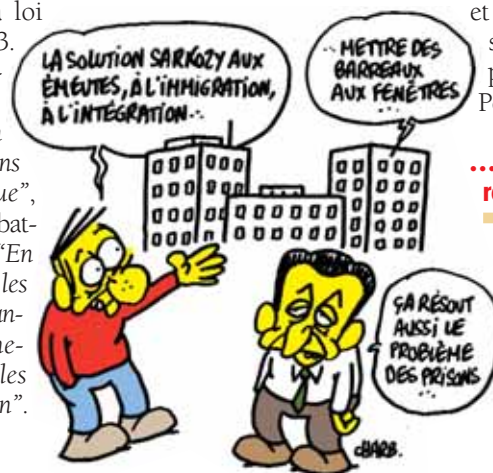
Cultiver la peur...

Autre illustration de cette technique du trompe-l'œil, la loi "sécurité" de 2003. Il s'agit d'instrumentaliser l'insécurité pour "en faire une arme dans le débat politique", non pour la combattre réellement. "En ciblant les jeunes, les banlieues et les étrangers, le gouvernement accumule les textes d'exception".

Travail au noir, marchands de sommeil, surexploitation de l'immigration clandestine demeurent les grands absents du dispositif. Les lois relatives à la maîtrise de l'immigration confirment cet acharnement. Du Pasqua puissance deux, alors que Nicolas SARKOZY a qualifié la politique de son prédécesseur de fiasco ! "L'appareil répressif fonctionne comme une fabrique à sans-papiers". La République souffre du refus de l'intégration des immigrés. Ce que le groupe réaffirmait dans sa proposition de loi sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux municipales, déjà mis en pratique dans une large partie de l'Union européenne (Irlande, Suède, Danemark, Pays-Bas et Belgique, comme, sous réserve de réciprocité, Espagne et Portugal).

... et la persécution réglementaire

Le fond des lois Sarkozy est fait de suspicion et de contrainte. L'obtention de la carte de dix ans est



véhicules et bâtiments publics sont incendiés, les violences s'étendent dans de nombreuses agglomérations en France. **POL** 8 novembre : Dominique DE VILLEPIN remet en place une loi de 1955, issue de la guerre d'Algérie, établissant l'état d'urgence. **INT** 11 novembre : accord entre la CDU-CSU et le SPD pour former un gouvernement de grande coalition dirigé par l'ultra-libérale Angela MERKEL en Allemagne. **POL** 15 novembre : l'Assemblée nationale vote en faveur de l'adoption de la prorogation de l'état d'urgence. Seul le groupe des député-e-s communistes et républicains a voté contre. **FRA** 1^{er} décembre : dans le cadre de l'affaire Outreau, la Cour d'assises de Paris rend un verdict d'acquiescement général aux six derniers accusés, condamnés en première instance. Le 10 janvier 2006, s'ouvre une commission d'enquête parlementaire afin de

ainsi soumise à des conditions d'intégration dont la clarté n'est pas la vertu première, et elle n'existe plus au titre du regroupement familial. Autorisations d'hébergement : l'État délègue ses pouvoirs aux maires – avec des conséquences variables au gré des municipalités – tandis que l'hôte devra payer une taxe et s'engager à payer le rapatriement si l'étranger concerné ne peut le faire. Ce que traduit une expression sinistrement révélatrice : le "délit d'hospitalité" !

La fracture judiciaire

La démagogie sécuritaire est devenue le label du ministre de l'Intérieur. Témoin sa loi prétendument dite de "prévention de la délinquance", alors qu'elle n'est qu'un catalogue de mesures répressives et une tentative, là aussi, de désengager l'État de ses responsabilités en les transférant aux collectivités locales, par ailleurs dépourvues de moyens pour y faire face. Le Garde des sceaux, lui, a assimilé délinquants mineurs et majeurs, au mépris des principes intangibles de la loi française.

Sous prétexte de prévention, Nicolas SARKOZY annonce les mises en fichiers les plus arbitraires, des enfants adeptes de l'école buissonnière aux personnes souffrant de troubles psychiatriques... Surveiller et punir est la devise du "ministre au karcher".

Des populations stigmatisées

Exclusion des jeunes en difficulté, fermeture des portes des immeubles collectifs, transformation des maires en shérifs malgré eux : autant d'effets de manche destinés à concurrencer ceux de l'extrême droite. La délinquance devient un corollaire de la pauvreté et des populations entières sont ciblées comme criminogènes par définition. Vu de Neuilly, institutionnaliser une fracture judiciaire semble la seule réponse possible à la fracture sociale. Quant à l'investissement dans l'humain, il est le cadet des soucis du président de l'UMP si l'on en juge par son absence de propositions en ce domaine et sa politique de la chaise vide lors du récent débat parlementaire.

Sur le "modèle" américain

Dans le foisonnement de lois co-organisées par l'intérieur et la justice, abondent de nombreuses menaces aux libertés individuelles: garde à vue de quatre jours, perquisitions de nuit, écoutes téléphoniques plus larges... Relevant la fascination pour les États-Unis qui inspire ces textes, le groupe communiste et républicain souligne les dérives d'une justice engluée dans la "croisade" bushienne, avec un taux de détention six à douze fois supérieur à ceux des pays de l'UE ! La "tolérance zéro" est sans effet sur la criminalité aux États-Unis, si ce n'est sur le remplissage des prisons.

L'insuffisance programmée des moyens

La gesticulation autour de mesures spectaculaires (le "bracelet" aux auteurs d'agressions sexuelles) vise à occulter la question des moyens, tant en ce qui concerne le recrutement (personnels pénitentiaires, magistrature) que les enveloppes budgétaires. Pour faire face aux besoins, "il n'est point besoin de logorrhées législatives; il suffirait tout simplement de dégager les moyens nécessaires !".

Le fléau des violences conjugales

Face à la recrudescence des violences conjugales, le groupe a déposé une proposition de loi afin d'améliorer la protection et le suivi des femmes et de protéger la victime en éloignant l'agresseur du domicile. Plus généralement, les député-e-s rappelaient la nécessité d'établir une loi cadre sur ce sujet, à l'instar de l'Espagne.

23^e RANG !
Selon une étude de la commission européenne, dans le domaine des moyens budgétaires alloués à la justice, la France est dépassée par pas moins de 22 pays ! Un rang indigne de notre nation auquel il faut ajouter un manque criant de magistrats : 0,5 procureur pour 20.000 habitants dans notre pays contre 1,5 en Allemagne. A quand une politique volontariste qui prenne en compte les carences de notre justice ?

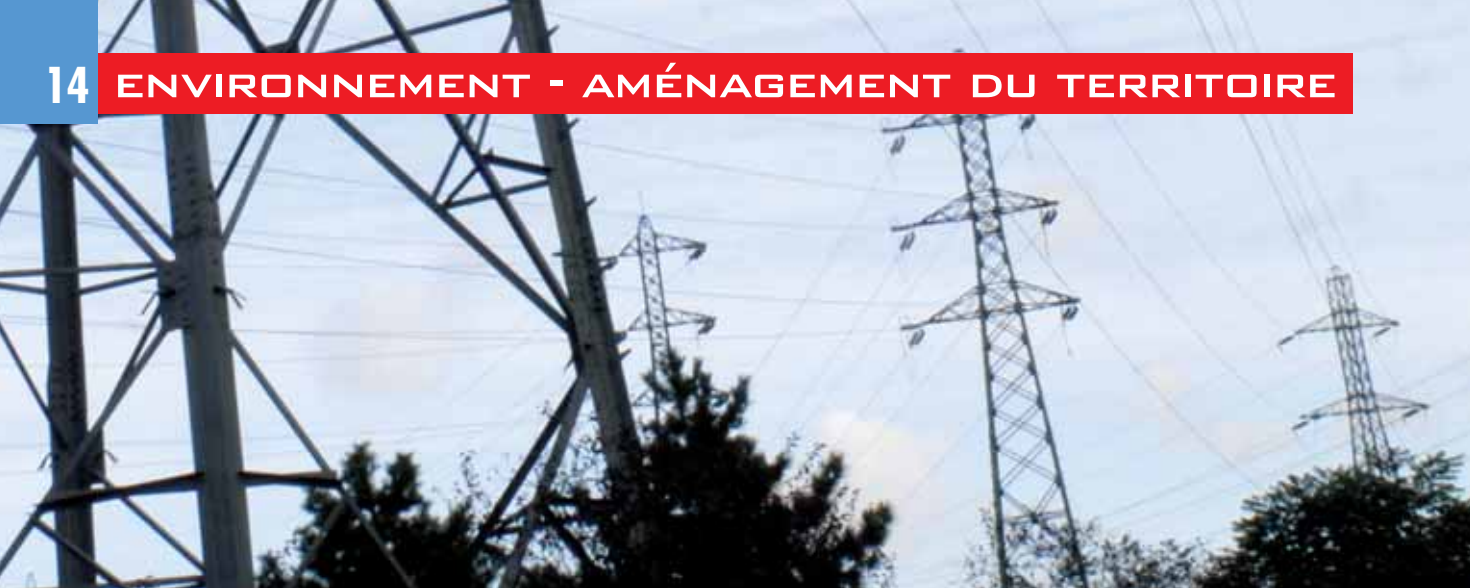
► L'après Outreau

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la chronologie de l'affaire Outreau, qui secoua l'opinion publique et prit fin, le 1^{er} décembre 2005, par un verdict d'acquiescement général. Nés dans la précipitation en décembre 2006 à des fins purement électoralistes, les trois projets de loi relatifs à la justice ne peuvent être considérés comme une réforme réelle et profonde. Lors de la commission d'enquête sur les dysfonctionnements de l'affaire Outreau, les député-e-s du groupe avaient déjà formulé de nombreuses propositions pour pallier les carences de notre institution. Des réformes à nouveau mises en avant lors du débat à l'Assemblée face aux projets de lois de Pascal CLÉMENT.

- Réformer la carte judiciaire découpée moins sous l'angle géographique qu'en fonction des contentieux à assumer.
- Garantir une plus grande indépendance du parquet qui ne peut rester totalement soumis au pouvoir exécutif, même s'il doit demeurer lié à la chancellerie afin d'assurer une bonne conduite de la politique pénale de la nation (en distinguant le statut fonctionnel du parquetier lié à la chancellerie de son statut personnel calqué sur celui des magistrats du siège).
- Le Conseil supérieur de la magistrature devra voir sa composition et ses attributions élargies, avec une présidence tournante tous les deux ans, choisie parmi les magistrats et non magistrats.
- Rattacher aux juridictions des officiers de la police judiciaire afin de garantir une réelle efficacité de l'enquête pénale.
- Mettre en place une procédure plus collégiale et plus contradictoire avec la création d'une chambre de l'instruction départementale du 1^{er} degré, confiée à trois juges et devant se réunir en audience publique dès le sixième mois. Les expertises doivent être soumises au débat contradictoire.
- Garantir une défense de qualité aux plus démunis passe nécessairement par une réforme de fond de l'aide juridictionnelle. La création d'un internat du barreau (des avocats sélectionnés sur concours se consacreront exclusivement à la défense des personnes éligibles à l'aide juridictionnelle pour une durée de cinq ans et rémunérés par l'État) est indispensable.
- Limiter la garde à vue à 24 h, renouvelable une fois pour les infractions graves.
- Revenir également sur les lois Perben I et II en affirmant la nécessité de plafonner les durées maximales de détention provisoire.

NOS PROPOSITIONS

rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice et de formuler des propositions pour éviter leur renouvellement. **2006 ÉCO** 1^{er} janvier : ouverture à la concurrence sur la gestion des plis de plus de 50 grammes. La Poste perd son monopole. **INT** 4 janvier : Ariel SHARON est plongé dans le coma après avoir subi une seconde hémorragie cérébrale. **INT** 26 janvier : le Hamas gagne les élections législatives palestiniennes. Israël, les États-Unis et l'Europe suspendent les aides directes à l'Autorité palestinienne. **ÉCO** 27 janvier : le géant mondial de l'acier Mittal Steel lance une OPA hostile sur Arcelor, vivement dénoncée par les députés du groupe. **FRA** 30 janvier : épidémie de chikungunya à la Réunion, qui y aurait fait au moins 200 victimes. **POL** 9 février : DE VILLEPIN utilise le 49-3 pour le CPE. **ÉCO** 26 février : les conseils d'administra-



Un territoire morcelé

Le démantèlement de missions historiquement remplies par l'État a été engagé par RAFFARIN, poursuivi par DE VILLEPIN. L'État se recentre sur ses seules responsabilités de pilotage, les autres se voyant privatisées ou renvoyées vers les collectivités locales, sans transfert des moyens nécessaires pour y faire face. Cette décentralisation-là a favorisé l'abandon de toute ambition en matière d'aménagement du territoire et d'environnement.

Les nouvelles charges non financées supportées par les collectivités territoriales s'inscrivent dans une perspective d'institutionnalisation de l'impuissance publique en matière économique. La région se voit conférer une sorte de "rôle de «pompiers sociaux» des entreprises en difficulté", selon la formule du groupe communiste et républicain, tandis que les élus concernés se retrouvent contraints à rendre compte de décisions dont ils ne sont pas responsables, à commencer par la fiscalité locale. La décentralisation des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, par exemple, ouvre une nouvelle ère de dégradation des services publics. Derrière le principe d'octroyer la faculté aux collectivités d'instituer le péage ou de les inciter à recourir aux délégations de service public, se dessine la mutation de services non marchands en services marchands, déjà amorcée avec d'autres prestations naguère assumées par l'État. En filigrane, l'aggravation des inégalités géographiques et un développement à double vitesse creusent le fossé entre régions riches et régions pauvres.

De l'agriculture...

Cette déclinaison nationale d'une Europe libérale se retrouve au niveau de l'agriculture, étranglée par la PAC, et du monde rural. Une mesure symbole : l'introduction du paiement unique par exploitation, qui permet aux propriétaires fonciers de toucher les aides sans lien avec une production et ouvre un boulevard à la spéculation foncière, tandis que les revenus des paysans ont baissé, eux, de 2,5 % par an

depuis 2000. Une dérive également illustrée par le "dégraissage" des lignes ferroviaires provinciales au profit du "tout-routier", ainsi que par le désengagement de l'État des services de l'eau. L'eau ne peut pourtant pas être considérée comme une marchandise lambda livrée aux règles du libéralisme, ce que le gouvernement a volontairement ignoré. Les député-e-s communistes et républicains ont, eux, défendu la création d'une structure nationale de soutien à la gestion publique de l'eau avec une maîtrise des prix et une garantie de tous à cette ressource fondamentale.

... au réchauffement climatique

Un consensus s'est dégagé sur les conséquences du réchauffement climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Or, on ne peut s'intéresser sérieusement aux moyens de garantir un développement durable sans, dans le même temps, remettre en cause les mécanismes économiques qui y font obstacle. Les députés communistes et républicains proposent à cet égard un certain nombre de pistes, à la fois politique, financière et industrielle : mise en œuvre d'un plan national et européen de soutien du fret ferroviaire et des plateformes multimodales ; réforme de la fiscalité environnementale et création d'un fonds national de lutte contre la pollution ; amplification de la recherche pour le développement des énergies alternatives ; encourager les programmes d'habitat à haute performance énergétique et passer à une agriculture maîtrisée, axée sur la polyculture, et à taille humaine.

NOS PROPOSITIONS ► Environnement professionnel : le scandale de l'amiante

Alors que le "scandale de l'amiante" pourrait provoquer 100.000 morts d'ici 2025, les député-e-s du groupe, au terme des travaux de la mission d'information, ont défendu leurs propositions :

- En matière de prévention : renforcer les moyens financiers et humains de l'institut de veille sanitaire ; créer 70 postes de toxicologues et, sur 5 ans, 700 postes d'inspecteurs du travail ; droit au scanner pour les anciens travailleurs de l'amiante ; sanctionner pénalement et instituer par une sur-cotisation à la Caisse AT-MP (accident du travail-maladies professionnelles) le non-respect par l'employeur d'établir l'attestation d'exposition aux risques.
- En matière de réparation : améliorer le fonctionnement de l'ACAATA (allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante) pour que tous les travailleurs exposés à l'amiante puissent bénéficier du fonds ; relever à 75 % du salaire de référence le montant de l'allocation en la calculant sur la base des 12 meilleurs mois de salaire de la carrière du demandeur.
- En matière de protection : vérifier l'accessibilité au public de la reconnaissance de l'amiante dans les bâtiments ; obligation des propriétaires privés d'informer les locataires ; application du principe de précaution pour l'utilisation des fibres de substitution à l'amiante, mais aussi pour les éthers de glycol.

tion des groupes Suez et Gaz de France acceptent la fusion des deux entreprises. **ÉCO** 12 mars : annonce du projet Natixis de rapprochement entre la Caisse d'épargne et la Banque populaire, qui porterait atteinte à l'utilisation de l'épargne populaire et la gestion du Livret A. **FRA** 28 mars : manifestation monstre de 2 millions de personnes contre la précarité et le CPE. **INT** 29 mars : après la victoire du parti Kadima en Israël, Ehoud OLMERT forme un gouvernement de coalition. **POL** 31 mars : situation ubuesque après l'allocation de Jacques CHIRAC qui promulgue la loi contenant le CPE mais demande d'en suspendre l'application jusqu'à l'examen d'un nouveau texte. **INT** 9 et 10 avril : en Italie, la coalition de gauche de L'union, dirigée par Romano PRODI, bat Silvio BERLUSCONI. **POL** 10 avril : après deux mois de crise, DE VILLEPIN finit



Un monde de paix à construire

Programmée par la Maison Blanche, la guerre en Irak débouche sur un sanglant gâchis et entraîne dans la tourmente la région et le Proche-Orient, tandis que la menace terroriste ne cesse de faire tâche d'huile. Le continent africain est secoué par des crises dans lesquelles Paris apparaît partie prenante... La planète devient-elle celle de tous les dangers ? Une certitude, les relations économiques version OMC ne peuvent qu'aviver les antagonismes opposant une poignée de nations développées à un "Sud" muré dans la pauvreté et la dépendance.

• La guerre du pétrole

La guerre d'occupation menée par Bush est d'abord un conflit pour la maîtrise du pétrole. Présentée comme une "croisade" contre le terrorisme, l'invasion américaine a nourri intégrismes et terrorismes, ces derniers trouvant là une opportunité pour élargir leurs actions criminelles à des pays qui en avaient jusque-là été protégés.

Bafouant les règles du droit international, l'invasion de l'Irak a porté un coup à l'Organisation des Nations-Unies et confirmé l'incapacité d'une Union européenne, trop sensible aux sirènes atlantistes, à se doter d'une authentique capacité d'initiative pour contribuer à résoudre les conflits.

En perspective, ce que d'aucuns appellent un "choc des civilisations", dont les dangers et les développements potentiels demeurent incalculables. L'intervention n'a fait qu'aggraver la déstabilisation de tout le Proche-Orient. Ce que confirment, courant 2006, l'agression militaire du Liban par Israël ainsi que les incursions répétées dans les territoires palestiniens. Profitant là encore, de la passivité flagrante de l'Union européenne.

• Rompre avec le colonialisme

Tchad, Togo, les faits montrent que, douze ans après le génocide rwandais, l'Élysée n'hésite toujours pas à cautionner les pires régimes. Autre preuve de l'équivoque de sa politique africaine,

la situation en Côte d'Ivoire. En novembre 2004, la force française "Licorne" réprimait dans le sang des manifestations pro-gouvernementales. "La crédibilité de notre pays risque d'être atteinte durablement", soulignait aussitôt le groupe communiste et républicain, se prononçant pour une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur ces événements.

• Un commerce non équitable

Les négociations de l'OMC mettent en lumière la fracture entre les puissances développées et le reste de la planète. Les puissants s'obstinent à ne voir l'évolution des relations internationales qu'à travers le prisme exclusif du commercial et de l'intérêt de leurs grands groupes multinationaux. Dans cet esprit, l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) ouvre la voie à une marchandisation sans limite des activités humaines et remet en cause la notion même de service public.

En l'état, le "modèle social européen" reste à bâtir en rupture avec le credo libéral qui fait de la concurrence absolue le *nec plus ultra* du développement. Dénonçant la logique qui anime l'OMC, mais aussi le FMI et la Banque mondiale – qui prétendent déréguler les États sous prétexte de réguler les pratiques commerciales – le groupe communiste et républicain réaffirme son soutien aux pays revendiquant leur droit à la souveraineté alimentaire et à leur développement équilibré fondé sur des relations de coopération (et non de subordination).

► Annuler la dette

Un Nord de plus en plus riche, un Sud de plus en plus pauvre. Cette fracture mondiale entre nantis d'un côté et démunis de l'autre alimente les injustices, fait le lit de la pauvreté, de l'affrontement inter-ethnique et du terrorisme. Impossible de fermer les yeux sur la situation intenable de nombreux pays du Sud : ainsi, le stock de la dette des 41 pays pauvres très endettés (soit quelque 400 millions d'habitants) est passé de 158,4 milliards de dollars en 1995 à 214,9 milliards de dollars en 2001. Ces pays ont payé en remboursement 1.680 millions de \$ de plus que ce qu'ils ont reçu en nouveaux prêts. Asphyxié, mis sous tutelle des pays riches et des multinationales, cadenassé économiquement par le FMI et la banque mondiale, le Sud ne s'en sortira pas sans une annulation de sa dette. C'est ce qu'ont demandé les député-e-s du groupe dans leur proposition de loi (n° 2405) tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de dresser un état précis de la dette des pays en voie de développement (PED) à l'égard de la France. Cette commission étant alors chargée d'élaborer des propositions permettant de déboucher sur l'annulation de la dette des PED dans le cadre des rapports bilatéraux de la France avec ces pays, mais aussi dans le cadre multilatéral au niveau international.

par retirer le CPE. **FRA 23 juin** : forte mobilisation contre l'expulsion des enfants scolarisés sans-papiers. **INT 12 juillet** : après la capture de deux soldats israéliens, Tsahal lance une offensive contre le Hezbollah dans le sud-Liban et bombarde des infrastructures à Beyrouth. **INT 12 août** : la France agit pour établir un cessez-le-feu au Liban, finalement adopté par le Conseil de sécurité. L'armée libanaise réoccupe le sud du pays après 40 ans d'occupation étrangère. **POL 3 octobre** : l'Assemblée nationale adopte en 1^{re} lecture la fusion Suez-GDF, malgré la vive opposition de la gauche. **POL 30 novembre** : le Conseil constitutionnel précise que la privatisation de GDF ne pourra intervenir avant le 1^{er} juillet 2007. **FRA 22 janvier 2007** : disparition de l'abbé PIERRE.



Des institutions à bout de souffle

L'histoire de la V^e République est celle de la personnalisation du pouvoir (caractère plébiscitaire de la désignation du chef de l'État), réduisant l'Assemblée à un rôle de caisse d'enregistrement et instaurant une défiance entre les citoyens et leurs représentants politiques. Le président sortant avait été élu, en 2002, avec 13,75 % des électeurs inscrits au premier tour : où est la "rencontre entre un homme et le peuple", célébrée par les tenants d'un régime désormais à bout de souffle ?

La présidentialisation pousse également à une bipolarisation incompatible avec le pluralisme démocratique. Ce que confirmait un certain projet Raffarin de réforme électorale annoncé avant les dernières régionales (leurs résultats ayant été aux antipodes de ceux espérés, le texte se perdait dans les sables). Le scepticisme résultant de telles dérives (flambée de l'abstention) est aggravé par une floraison de scandales (affaire Clearstream, notamment) et de pratiques permettant à un ministre d'utiliser sa charge pour sa propre candidature à la magistrature suprême. L'atmosphère politique prend une allure de fin d'un système, celui instauré voici près d'un demi-siècle.

L'exigence d'une VI^e République

Le groupe communiste et républicain se prononce pour "une réforme institutionnelle d'ampleur", visant à "réduire les pouvoirs exorbitants du chef de l'État, notamment par un autre mode de désignation". La rénovation de la République devra ambitionner le développement d'une logique d'implication citoyenne directe. Ce qui suppose la généralisation de la proportionnelle et de la parité, une réduction de la durée et du cumul des mandats, l'établissement d'une citoyenneté de résidence, enfin des initiatives multiples telles que la création de conseils territoriaux veillant à l'exercice de la participation citoyenne et au contrôle de l'activité des élus.

DÉFENSE

Des choix stratégiques aventureux

Le budget Défense a été placé lui aussi sous le feu du libéralisme. Réduction des effectifs militaires et civils (GIAT, DCN), concentration de l'industrie de l'armement (fusion SAGEM-SNECMA) dans les mains des groupes privés, telles ont été les premières mesures prises par le gouvernement, accentuant, à travers le désengagement de l'État, l'idée que le marché des armes serait après tout un marché soumis aux mêmes règles que les autres.

Ces choix budgétaires, vivement contestés par les député-e-s du groupe, sont mis au service de stratégies tout aussi aventureuses. Les OPEX (opérations extérieures, que ce soit en Afghanistan ou en Côte d'Ivoire) sont et resteront impuissantes tant que des moyens civils, politiques et diplomatiques ne seront pas détachés pour neutraliser les groupes armés et offrir des perspectives aux populations. L'autre fait marquant est lié à la dangereuse dérive de la doctrine nucléaire française que le discours prononcé par Jacques CHIRAC à l'Île-Longue en janvier 2006 a confirmée, sans la moindre consultation du Parlement. La dissuasion, réservée aux seuls "intérêts vitaux", voit son champ d'application s'étendre aussi bien à la défense "d'un allié" que contre les "dirigeants d'État qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous". Cette stratégie "du fort au fou" engage-t-elle la France dans la logique des frappes préventives ? La menace de frappes nucléaires contre des pays non-nucléaires ne remet-elle pas en cause les fondements du traité de non-prolifération ? Inadapté aux menaces terroristes, cet abaissement du seuil nucléaire tend à banaliser une arme de destruction massive alors qu'un désarmement contrôlé, global et vérifié, est le seul moyen de lutter efficacement contre sa prolifération.

Une lutte incessante pour les anciens combattants

Tout au long de cette législature, le gouvernement a bafoué la parole qu'il avait donnée au monde des anciens combattants de sanctuariser le budget symbolisant la reconnaissance de la Nation à celles et ceux qui se sont battus pour la défendre. Tout en refusant de voter un budget qui se réduisait comme peau de chagrin (-5 % par an pendant 5 ans à périmètre constant), l'opiniâtreté des parlementaires communistes et républicains a permis notamment d'obtenir la décrystallisation des pensions des combattants étrangers ayant agi pour libérer la France, la revalorisation même insuffisante des pensions et de la retraite du combattant et la création d'une allocation différentielle pour les veuves. Ces résultats sont encore insuffisants, le combat doit continuer afin que le budget alloué aux anciens combattants réponde à leurs légitimes revendications, sans subir de nouvelles coupes sombres.

mensuel d'information édité par le groupe des député-e-s communistes et républicains de l'Assemblée nationale
126, rue de l'université - 75355 PARIS CEDEX 07 SP
tél. 01 40 63 60 83 - fax 01 40 63 55 21
adresse internet : <http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr>
courrier électronique : groupe.cr@assemblee-nationale.fr
rédaction : Jean Chatain ;
directeur de la publication : Dominique Touraine ;
secrétaire de rédaction : Jean-Pascal Bonnin ;
crédit photos : Pierre Trovel ;
Dépôt légal à parution ; n° ISSN : 1626-7001 ;
Réalisation : Inédicité et Public'imprim.
Documents et interventions des député-e-s communistes peuvent être obtenus sur simple demande.
Mise sous pli réalisée par les travailleurs du Centre d'Aide par le Travail Henry Marsoulan

LA XII^e LÉGISLATURE EN CHIFFRES

Le 25 juin 2002, Jean-Louis DEBRÉ est élu président de l'Assemblée Nationale. La composition de la chambre parlementaire est la suivante : **groupe UMP** (351 membres, 9 apparentés), **groupe socialiste** (142 membres, 8 app), **groupe UDF** (26 membres, 3 app), **groupe communiste et républicain** (22 membres), **députés non inscrits** (13). Depuis 2002, le groupe communiste et républicain a déposé 122 propositions de résolution et propositions de loi. **Quatre sessions extraordinaires** ont eu lieu (du 1/7 au 24/7/2003 - réforme des retraites ; du 1/7 au 30/7/2004 - réforme de l'assurance maladie ; du 1/7 au 13/7/2005 - CNE ; du 7/9 au 28/9/2006 - privatisation de GDF) et le **Congrès du Parlement à Versailles** a été convoqué à trois reprises : le 17 mars 2003 pour la décentralisation, le 28 février 2005 pour la modification du titre XV de la constitution et le 19 février 2007 pour l'inscription de la peine de mort dans la Constitution, la réforme du statut pénal du chef de l'État et le statut de la Nouvelle-Calédonie. Au cours de cette législature, le gouvernement a utilisé à trois reprises **l'arme du 49-3** : le 12 février 2003 pour le projet de loi relatif à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ; le 23 juillet 2004 au sujet du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales (décentralisation) et le 10 février 2006 pour le projet de loi égalité des chances qui instaurait, entre autres, feu le CPE.